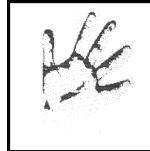




ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de juin 2018
de la Section Académique du
SNETAA FO
23 rue Emile Zola,
16340 l'Isle d'Espagnac
snetaa.poitiers16@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

190



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3.
- p.2 : « Exceptionnel » le CHSCT A ? ; Du côté de l'INTRA 2018
- p.3 : CCP des non titulaires 1er juin 2018 ; Congrès de Ronce
- p.4 : Laïcité (Actualités) ; ASSEDU, une victoire qui en appelle d'autres

Tout reste à gagner !

Notre Académie a accueilli il y a maintenant à peine plus d'un mois le congrès national du SNETAA FO. Ce moment privilégié de notre organisation a permis de clarifier nos mandats en les confortant, les redéfinissant où les complétant dans le cadre des réformes qui nous ont touchés. Vous êtes d'ailleurs tous destinataires depuis, de l'AP spécial congrès numéro 567. Il reprend l'intégralité de nos revendications en termes de carrière et de conditions de travail.

Nous restons mobilisés contre tous les effets négatifs de la réforme de la voie professionnelle. Tout en maintenant les discussions avec le ministère notre secrétaire général a rappelé les lignes rouges que nous ne voulons pas voir franchir. Si des évolutions doivent impacter notre métier nous ne voulons ni qu'elles aggravent nos conditions de travail, ni qu'elles touchent à notre statut. L'année scolaire à venir va préciser le cadre de la réforme qui va nous impacter.

Nous devons dans toutes les instances dans lesquelles nous siégeons et auprès de nos collègues rappeler et argumenter nos positions, pointer les responsables de nos difficultés actuelles qui ont tout accepté des gouvernements précédents et qui subitement s'intéressent au devenir de la voie professionnelle. Il faut en leur rafraichissant la mémoire leur rappeler qu'ils ont approuvé PPCR, accepté une éventuelle orientation massive en seconde GT et ne se sont pas opposés à l'introduction de l'apprentissage dans nos sections de baccalauréat professionnel ou de CAP.

Pour le SNETAA, notamment dans notre académie, l'objectif est de confirmer la dynamique enclenchée par l'équipe qui a participé à l'organisation du congrès et de propager l'état d'esprit militant qui s'y est manifesté à nous tous et au-delà à l'ensemble des PLP qui nous entourent au quotidien. Réussir cette mobilisation c'est permettre au SNETAA FO académique et national d'emporter les élections professionnelles du 6 décembre 2018. Il sera ainsi au cœur des discussions à venir. C'est aussi pouvoir peser auprès de notre Administration pour que nos LP aient un avenir.

C'est permettre une expression syndicale libre et indépendante loin des idéologies dominantes et de la pensée unique qui cherchent à s'imposer. Il n'y a pas de fatalité de la réforme. Seule cette mobilisation nous permettra d'en sortir par le haut. Rien n'est perdu tout reste à gagner.

Angoulême, le 19 juin 2018,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne <http://www.snetaa.org>

« Exceptionnel » le CHSCT A ?

Une instance exceptionnelle du CHSCTA (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail Académique) va se tenir : pourquoi et en quoi est-il exceptionnel ?

Cela fait 5 ans que les CHSCT A et CHS D ont été activés tant nationalement que dans notre académie.

Au titre du CHSCT A sont réalisées des visites régulières d'établissements, des enquêtes sont adressées à des catégories de personnels ciblées ou sur des thèmes particuliers pour comprendre les difficultés et proposer des formations de prévention, des actions.

Le site Académique est opérationnel pour les signalements au Registre de Sécurité, ils sont enregistrés et l'information basculée aux membres des CHSCT.

Cela fait 5 ans que pour les personnels administratifs du Rectorat lui-même, les Recteurs successifs ont remis à plus tard ou ont refusé, une instance de CHSCT spécifique à ces agents ou leur rattachement dans le CHSCT A directement.

Aujourd'hui ces personnels n'en peuvent plus tant ils sont sous la pression des réformes ministérielles appliquées « *en marche* » forcée, qui s'enchaînent sans délai d'application et sans écoute des remontées critiques face aux incohérences.

Le SNETAA FO et la FNEC FP FO présents aux CHSCTA et D participent aux analyses des situations, et sont force de proposition pour leurs résolutions.

C'est tout l'intérêt de notre engagement Fédéral à FO !

Demain des projets de réforme prévoient une réduction des compétences des actions des CHSCT au niveau national pour toute structure : soyons vigilants et actifs pour conserver cet outil et le défendre.

Vous aussi dans votre établissement, n'hésitez pas à faire un signalement sur le site académique et sur le registre de sécurité qui doit être à votre disposition : faites-vous aider au besoin de votre représentant local SNETAA FO ou des membres du CHSCT D ou A.

Dites-vous que dans le domaine de la Prévention et de la Sécurité, si la parole est d'argent, les écrits sont en or alors que le silence est de plomb ...

**Sophie Texier, représentante FNEC FP FO au CHSCT A
Membre du Bureau Académique SNETAA FO**

Le mouvement intra à l'image du mouvement inter 2018 : l'inertie totale !!!

Cette année encore, la CAPA mouvement intra-académique qui s'est tenue le 6 juin, présente un bilan consternant : le mouvement ne fonctionne plus !! Ce constat est d'autant plus prégnant que nous sommes à la veille d'une profonde transformation de la formation professionnelle.

222 PLP ont participé à ce mouvement intra académique 2018 dans 30 filières.

Seulement 99 collègues ont été affecté(e)s sur un poste fixe en : LP, SEP SEGPA et EREA, dont 15 ont été affecté(e)s TZR sur département

Pour comparaison, 55,5 % des collègues affectés en 2015, aujourd'hui seulement 44,6 % !

7 PLP se sont retrouvés sans mutation en Lettres-Allemand, Génie Industriel plastique, Génie MSMA et Génie Electrique électronique car aucune solution ne leur était proposée. C'est inquiétant !

dont 84 selon de vœux différenciés.

Vœu ETS (établissement)	Vœu COM (commune)	Vœu GÉO (communauté de communes)	Vœu DEP (département)
24	16	16	28

Départements	Nombre de TZR
16	6
17	4
79	1
86	4

Même s'il est indéniable que les services rectoraux s'efforcent de résoudre les problèmes individuels, le SNETAA dénonce avec vigueur depuis plusieurs années le blocage du mouvement dans plusieurs disciplines notamment en lettres-histoire/géographie, mathématiques, et économie gestion option administrative.

Le Snetaa FO poursuit son combat pour un véritable mouvement national incluant un maximum de postes laissés vacants et il agit ! Aujourd'hui plus que jamais, il est important d'être défendu. Alors, n'hésite plus et syndique toi au SNETAA-FO !

**Christelle Bruneau et Jean-Paul Garribotto, Commissaires Paritaires Académiques PLP,
Membres du Bureau Académique**

CCP de Poitiers le 1er juin 2018, des enseignants non titulaires. L'ordre du jour était le suivant:

- L'avancement d'échelon des maitres auxiliaires : il a été proposé l'avancement au choix d'un enseignant dont le barème était le plus élevé de sa catégorie.
 - La notation administrative des Maitres Auxiliaires.
 - Les fins de fonctions : non renouvellement de contrat au regard de pratiques non conformes aux attentes du métier (9), démissions (26), licenciement pour abandon de poste (1).
 - Les demandes de congés de formation professionnelle : 3 demandes mais une demande annulée car la personne est admise au CAPES. La demande retenue d'une personne en documentation pour préparation du concours interne au CAPES en documentation.
 - La liste des personnels pouvant prétendre au CDI entre le 1er janvier 2018 et 31 août 2018 et les projections entre le 1er septembre 2018 et 31 décembre 2018 au total 20 nouveaux CDI en 2018.
 - Les avancements des enseignants contractuels en CDD et en CDI avec l'avis du chef d'établissement d'exercice sur la manière de servir de l'enseignant : 3 enseignants ont un avis insuffisant leur cas sera réexaminé par la commission l'année prochaine.
- Un licenciement GRETA pour refus d'une modification substantielle du contrat : l'activité du GRETA n'était plus en mesure de lui proposer un temps plein, il lui a été proposé un 50% ce que la personne a refusé.

Déclaration en CCP au nom du SNETAA FO et SNFOLC, membres de la FNEC FP FO

Le SNETAA FO, dont je suis la représentante, a tenu son congrès national du 22 au 25 mai 2018. Cette instance a permis de faire le point sur les recrutements, les conditions de travail, les perspectives de carrières et d'évolution, notamment des enseignants non titulaires. Je compte vous faire partager ici certaines de nos revendications, comme d'autres collègues le feront dans d'autres académies :

- Le SNETAA-FO revendique :
- Son opposition au recours massif de non-titulaires pour des emplois publics et au travail précaire sous-rémunéré qui s'institutionnalise. Il dénonce que les personnels non-titulaires soient la variable d'ajustement budgétaire des académies.
- La baisse importante du nombre de places offertes aux concours et exige la réouverture des concours et des cycles préparatoires dans toutes les disciplines, pour permettre aux non-titulaires, l'accès à la titularisation.
- Que tous les postes offerts aux concours soient pourvus et que des listes complémentaires soient ouvertes.
- Que les règles de reclassement des non-titulaires soient revues pour permettre dans tous les cas la prise en compte des années d'expérience professionnelle privée et publique, en continu ou non.
- Une harmonisation nationale des pratiques de recrutement des personnels non-titulaires.
- Que la portabilité du CDI soit appliquée dans toutes les académies sans conditions.
- Pour tous les non-titulaires le bénéfice d'un tutorat, d'un plan de formation dès sa prise de fonction sur son temps de travail.
- Son opposition à la volonté clairement affichée par les pouvoirs publics d'avoir un "volant" de non-titulaires adaptables à tout type de publics et de situations.

Nous rappelons ici, comme dans les CAPA des titulaires, notre attachement au paritarisme et à l'Ecole publique et laïque.

**Vincente GONZALVEZ Représentante des enseignants non-titulaires à la CCP.
Membre du Bureau Académique du SNETAA-FO**

37 ème congrès du SNETAA à Ronce-les-Bains, sans épine à l'horizon.

Cette année le SNETAA national a décidé de décentraliser son 37 ème congrès sur le littoral de Charente Maritime dans la station de Ronce-les-Bains.

Pour tout vous dire, petit moment de solitude, quand l'annonce est tombée...L'équipe académique allait devoir gérer 320 congressistes venus du monde entier et ce pendant 4 Jours.

En ordre de bataille, de Novembre à Mai, nous avons fait des réunions avec le national et l'équipe d'Azureva qui nous accueillait. Il est rapidement apparu qu'en plus des membres du bureau académique nous aurions besoin de bonnes volontés pour gérer les petits tracas des uns ou des autres, les encas, les oublis de ceci ou de cela, pendant que l'équipe académique serait en commission. C'est ainsi qu'Yves et Marie de La Rochelle, Jean Luc de Bressuire, Isabelle d'Angoulême, Raymond de Cognac, Claudine de Chauvigny, Stéphane de Poitiers et François de Ronce nous ont rejoint pour accueillir ces 320 personnes.

De planning en planning, nous avons géré avec deux mini bus les allers et retours des uns et des autres de Surgères à Ronce. En effet, si le gros de la troupe a été acheminé avec deux bus, les délégations étrangères de Chypre et de l'Albanie sont arrivées un peu plus tard, tout comme la presse et les invités : les Secrétaires généraux de la FNEC-FP-FO, notre Fédération, de l' UNSEN CGT et de ID FO (Personnels de Direction).

Il fallut aussi jouer les agents d'accueil « SNCF », flécher le centre permettant aux automobilistes de nous rejoindre, tandis que le reste de la troupe était au petit déjeuner dès 6h30 pour accueillir les lève-tôt, ou gérait l'entrée en salle de commission ou préparait le petit encas « huitres, vin blanc », celui qui permet de poursuivre les discussions en toute convivialité, et de repartir écouter ou prendre place derrière le pupitre à nouveau boosté par cette pause.

Aidé par une météo clémente, les échanges qui ont eu lieu ont été constructifs. Ils ont permis de faire le point sur l'actualité, d'échanger autour des pratiques des différentes académies, de prendre conscience de la spécificité de nos collègues d'outre-mer et de revoir nos mandats.

Le premier congrès de notre nouveau Secrétaire Général Pascal Vivier, s'est donc déroulé sous de bons auspices et c'est fourbu mais satisfait du travail accompli que l'ensemble de l'équipe a reçu les remerciements des congressistes pour notre excellente organisation et les félicitations du secrétariat national.

Bénédicte Moulin, Membre du Bureau Académique

Laïcité (actualités)

Le Ministère de l'éducation vient de publier le 30 mai 2018 un vade-mecum « La laïcité à l'école ». L'objectif de ce vade-mecum, nous dit-on, est de « donner des outils aux personnels de l'éducation nationale pour que l'ensemble des établissements scolaires publics de tous les degrés d'enseignement reste à l'abri de toute manifestation de propagande ». Le document, de près de 80 pages comprend 22 fiches regroupées en deux parties. Deux fiches de portée générale regroupent les principes d'action pour « promouvoir et faire respecter le principe de laïcité » afin de « mobiliser la communauté éducative ». Vingt autres fiches concernent les élèves, les personnels, les parents et les intervenants extérieurs. Chaque fiche est censée permettre « d'identifier les différents cas d'application dans les écoles et établissements, de leur apporter des réponses unifiées au regard du droit ». Organisées selon une structure identique, elles doivent, grâce à des références aux lois, décrets, jurisprudences, exemples et conseils formulés..., offrir des solutions aux différents problèmes que peuvent rencontrer les équipes éducatives : éducation sexuelle, égalité femmes-hommes, contestation d'enseignement (Science et Vie de la terre, Histoire), refus d'un élève de participer à une activité scolaire, fêtes religieuses, certificats médicaux de complaisance, régimes alimentaires et santé des élèves... Ce vade-mecum remplace avantageusement celui, flou, adressé aux enseignants par la ministre précédente. Toutefois des inquiétudes demeurent. Par exemple la vérification des certificats suspectés de complaisances est renvoyée au médecin scolaire, comme si chaque établissement disposait d'un médecin en permanence. Il en va de même pour le dialogue concernant le jeûne ou l'alimentation pour fait religieux. Ces personnels (médecin et infirmier) ont été quasiment supprimés dans nos établissements. Plus grave est le pas en arrière concernant les sorties scolaires. Après avoir rappelé l'étude du Conseil d'Etat du 19 décembre 2013 : « Les exigences liées au bon fonctionnement du service public de l'éducation peuvent conduire l'autorité compétente (...) à recommander [aux parents accompagnateurs] de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leurs croyances religieuses. », les rédacteurs affirment exactement le contraire dans la même fiche: « Les parents d'élèves peuvent lorsqu'ils participent à l'encadrement d'une classe en sortie scolaire, porter un signe ou une tenue par lequel ils manifestent une appartenance religieuse... ». Pas de changement : la décision revient, à l'établissement !

Quant aux intervenants extérieurs il est précisé « ces personnes qui ne sont ni des élèves, ni des agents du service public, ont le droit, au même titre que les parents d'élèves, de manifester ostensiblement leurs convictions philosophiques ou religieuses ». Il est toutefois ajouté que « lorsque des nécessités liées à l'ordre public ou au bon fonctionnement du service l'exigent » des restrictions peuvent être apportées ... mais elles « doivent être justifiées au cas par cas », c'est à dire au sein de l'établissement. En clair à chaque difficulté, le vade-mecum renvoie la décision à l'établissement. Quel courage ! Après la mise en place du Conseil des Sages concernant la laïcité, par le Ministre de l'Education et de « comité de sages » dans les Académies, on s'attendait effectivement à des prises de position intransigeantes sur ces problèmes de par le gouvernement. On s'attendait enfin à ce que les professeurs ne soient plus laissés seuls face aux élèves contestant cette valeur républicaine. Non seulement c'est raté, mais aussi c'est inquiétant.

Inquiétant en effet car le sondage publié le 13 juin par l'IFOP, effectué à la demande du Comité National d'Action Laïque, le CNAL, montre que les atteintes à la laïcité progressent et ce quel que soit le type d'établissement et la région, et que 59 % des enseignants estiment la laïcité en danger. Inquiétant également par ce qu'il survient après l'enquête effectuée par l'IFOP, précisant que plus de 50 % des français, jugent le président peu capable de défendre le modèle laïque français. Ce sont nos valeurs républicaines qui sont ainsi remises en cause et notre service public.

Pourtant il est urgent que la laïcité, la liberté de conscience, les principes d'égalité du service public sur tout le territoire soient respectés. Pour cela une seule solution : des circulaires ministérielles claires. La règle nationale unique a valeur pour tous, car elle protège contre les pressions communautaristes quelles qu'elles soient. Pour tous les citoyens, pour les jeunes qui nous sont confiés, c'est un élément d'émancipation.

Yves-Henri Saulnier, membre du Bureau Académique

Obtention d'un 1/2 poste de plus d'Assistant d'Education au Lycée Professionnel Réaumur (Poitiers)

Cela faisait des années que notre Lycée souffrait d'un manque évident d'ASSEDU. Après une pétition signée par de nombreux collègues, une motion votée au conseil d'Administration et une délégation reçue par L'inspecteur d'Académie de la Vienne, nous avons obtenu la possibilité pour le chef d'établissement de recruter un demi-poste d'assistant d'Education de plus à la rentrée prochaine.

C'est à mettre au compte de la mobilisation des personnels et des syndicats de l'établissement et notamment du SNETAA-FO. Une victoire qui en appelle d'autres...

Gilles Morin, correspondant d'établissement et membre du Bureau Académique